

Licence d'entraîneur public au trot

RS5750 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210
Formacode(s)	15479, 21052
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012**SOC ENCOURAG ELEVAGE DU CHEVAL FRANCAIS · SIRET : 31845569800023**

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FORMA ACTION SOCIALE ECURIE COURSES	31804341100046	Former
SOC ENCOURAG ELEVAGE DU CHEVAL FRANCAIS	31845569800023	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La licence permet à son détenteur d'exercer l'activité d'entraîneur public au trot.

En cela, il doit être capable de gérer au quotidien une entreprise d'entraînement public avec des salariés et un effectif de chevaux de courses au trot.

La licence est délivrée par la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français (SECF)/Le Trot, la société réglementant les courses au trot en France.

Références réglementaires : Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel et Articles 26 et 27 du Code des courses au trot (+ annexe VII).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Identifier et utiliser les informations du Code des courses au trot nécessaires pour l'activité d'un entraîneur public au trot,
- Apprécier et mettre en œuvre les obligations sociales d'une entreprise de chevaux de courses au trot (fiche de paye, déclaration MSA),
- Concevoir une étude prévisionnelle d'installation d'une entreprise d'entraînement de chevaux de courses au trot (outil d'aide à la création d'entreprise) et en défendre ses fondements,
- Jauger et comprendre la santé et le bien-être du cheval de courses de trot,
- Être sensibilisé à la lutte et au contrôle anti-dopage des chevaux à l'entraînement et lors des courses.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les conditions préalables à l'admission au stage de formation professionnelle sont décrites dans l'annexe VII du Code des courses au trot.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Après avoir passé les évaluations écrites et la présentation orale de leur Etude Prévisionnelle d'Installation, les candidats admissibles sont agréés par la SECF/Le Trot.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS4344

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5750/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	2
Prix indicatif	2 800 €
Durée	175 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	70
Parcours menés à terme	70
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	75
Montant total engagé	92 400 €

Coût moyen par dossier	1 232 €
Durée moyenne	91 h
Période	02/2022 – 08/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	11 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.